



# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## Commune de SEICHAMPS

### Projet d'extension du cimetière communal

Par délibération n°19/2023 du conseil municipal en date du 05 avril 2023, le conseil municipal de la commune de Seichamps a approuvé le projet d'extension du cimetière

Par arrêté municipal n°35/2025 en date du 10 avril 2025, Monsieur le Maire de la commune de Seichamps a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au projet d'extension du cimetière de la commune de Seichamps.

**Cette enquête publique se déroulera pendant une durée de 31 jours consécutifs, du lundi 19 mai 2025 à 8h00 au vendredi 20 juin 2025 à 17h00 inclus.**

Le siège de l'enquête publique est la mairie de Seichamps, 9 avenue de l'Europe, 54280 Seichamps.

Afin de conduire l'enquête publique relative au projet d'extension et de réaménagement du cimetière de la commune de Seichamps, la présidente du Tribunal Administratif de Nancy par décision n°E25000023/54 en date du 04 avril 2025 a désigné Monsieur Philippe GILLES en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête publique sera consultable en version informatique :

- sur le site internet de la commune de Seichamps, <https://www.mairie-seichamps.fr>,
- et accessible en continu pendant la durée de l'enquête publique.

Le dossier d'enquête publique en version papier, joint à un registre d'enquête publique établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé préalablement à l'ouverture de l'enquête publique par le commissaire enquêteur, sera mis à la disposition du public à l'accueil de la mairie de Seichamps, 9 avenue de l'Europe 54280 Seichamps, aux jours et heures habituels d'ouverture au public :

**Lundi : 8h00 à 12h00 et de 14h30 à 17h30**

**Mardi : 8h00 à 12h00 et de 14h30 à 17h30**

**Mercredi : 8h00 à 12h00 et de 14h30 à 17h30**

**Jedi : 8h00 à 12h00 et de 14h30 à 17h30**

**Vendredi : 8h00 à 12h00 et de 14h30 à 17h00**

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations lors des permanences qu'il tiendra aux jours et heures suivants à la mairie de Seichamps :

**Vendredi 23 mai 2025 de 10h00 à 12h00**

**Jeudi 5 juin 2025 de 15h00 à 17h00**

**Mercredi 11 juin 2025 de 8 h00 à 10h00**

**Vendredi 20 juin 2025 de 15h00 à 17h00.**

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra présenter ses observations ou propositions sur

- Le registre à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur les jours et heures d'ouverture habituels des bureaux en mairie.
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@mairie-seichamps.fr](mailto:urbanisme@mairie-seichamps.fr),
- Par voie postale en adressant un courrier à Monsieur le commissaire enquêteur au siège de l'enquête publique :

Monsieur le Commissaire Enquêteur  
Mairie de SEICHAMPS  
9 avenue de l'Europe  
54280 SEICHAMPS

- Lors des permanences du commissaire enquêteur en mairie, ci-dessus.

Le dossier d'enquête publique est constitué des éléments suivants :

- Le dossier de présentation du projet (situation du terrain concerné, description des aménagements extérieurs, étude hydrogéologue obligatoire réalisé par un expert agréé),
- La délibération n°19/2023 du conseil municipal en date du 05 avril 2023 approuvant le projet d'extension du cimetière.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la mairie, sur le site de la mairie.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de l'enquête de la procédure est une autorisation d'extension du cimetière communal délivrée par la Préfecture de Meurthe-et-Moselle.

Toute information concernant le projet peut être demandée auprès de la mairie de Seichamps, service urbanisme : 0383291261, 9 avenue de l'Europe, 54280 Seichamps, [urbanisme@mairie-seichamps.fr](mailto:urbanisme@mairie-seichamps.fr).